

N° : DE/44/7.5/12.04.2021-32

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	7
Présents	39	Absent non représenté :	1
VOTANTS			46

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Fêtes à Sorgues, le 12 avril 2021, après convocation légale reçue le 06 avril 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, M. Raymond PETIT, M. Bernard RIGEADE, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Samuel MONTGERMONT), Mme Nadège BOISSIN (pouvoir donné à M. Didier CARLE), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Christophe MOURGEON (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie DEVEZE), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etait Absente non représentée :

Mme Cindy CLOP.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Demande d'une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Exercice 2021 pour la création d'une plateforme de déchets verts sur le territoire des Sorgues du Comtat

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président expose à l'assemblée que l'article 179 de la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

Cette dotation a pour but de financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant de développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

En application de l'article L2334-33 du CGCT, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale répondant à certaines conditions démographiques peuvent bénéficier de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, notamment les EPCI à fiscalité propre dont la population n'excède pas 75 000 habitants, regroupée sur un seul territoire d'un seul tenant.

Plusieurs catégories d'opérations sont susceptibles d'être subventionnées :

- a- Les investissements sur les bâtiments communaux, la voirie et équipement communaux, achat de biens d'équipement, nouvelles technologie « connexion internet haut débit et numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles, **tablettes numériques, tableaux blancs interactifs (TBI) dans les écoles « nouveauté 2021 »** et acquisition des logiciel ACTES ».
- b- Les projets dans le domaine économiques, social, environnemental, et touristique
- c- Les projets se rapportant au développement ou au maintien des services publics en milieu rural.
- d- Travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes
- e- Equipements sportifs
- f- création d'espaces numériques d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives
- g- Opérations d'aménagements de pôle de valorisation de déchets (nouveauté 2021)**
- h) les projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, notamment suite à des événements climatiques

La Communauté de Communes peut présenter un dossier **d'opérations d'aménagements de pôle de valorisation de déchets à savoir la création d'une plateforme de déchets verts sur le territoire des Sorgues du Comtat**

Le montant estimatif des travaux s'élève à 211 790,45 € HT soit 254 148,54 € TTC subventionné à hauteur de 20 à 35 %. Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération :	211 790,45 € HT
- DETR 20 % :	42 358,09 € HT
- Département 50 % :	105 895,22 € HT
- Fonds propres 30 % :	63 537,14 € HT

Le Conseil Communautaire, Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le plan de financement pour la création d'une plateforme de déchets verts sur le territoire des Sorgues du Comtat suivant :

Montant de l'opération :	211 790,45 € HT
- DETR 20 % :	42 358,09 € HT
- Département 50 % :	105 895,22 € HT
- Fonds propres 30 % :	63 537,14 € HT

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette dotation d'équipement des territoires ruraux 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

